

Transferts fiscaux aux provinces—Loi

Voilà ce qu'il faut faire.

Comment le gouvernement actuel se comporte-t-il? Il adopte une attitude de confrontation, alors qu'il faudrait se montrer accommodant. Pierre et Peter n'arrivent pas à s'entendre. Nous ne voyons pas la réalité en face. Nous n'arrivons pas à nous arranger, alors que les provinces pourraient partager un peu sans que le gouvernement fédéral ait à intervenir. Je tiens à vous signaler, monsieur l'Orateur, à vous et au ministre, que tous les premiers ministres conservateurs ont approuvé le principe de la péréquation à la conférence de Kingston. Il n'y a aucune raison pour qu'il ne puisse pas être appliqué. Il n'y a aucune raison pour ne pas avoir de projet de loi sur la péréquation ni pour que les provinces ne s'entendent pas sur le partage des recettes provenant des ressources naturelles, ce qui résoudrait le problème que les auteurs de ce projet de loi esquivent.

La province de l'Ontario a manifesté son inquiétude à propos de l'incidence du système de péréquation actuel. A vrai dire, bien souvent, la péréquation est exagérée. C'est ainsi que l'on finit par se fonder sur ces 29 rubriques d'imposition. A la suite d'une étude, on a pu constater que le gouvernement fédéral dépensera 628 millions de dollars de plus cette année en paiements de péréquation que s'il se fondait sur le produit provincial brut par rapport à la population. Je demande au ministre de me dire pourquoi il n'a pas procédé de cette façon.

Le système actuel est injuste; il tend à trop redistribuer par le biais de la péréquation. Par ailleurs, il est tel qu'on est de plus en plus appelé à financer les recettes des ressources naturelles et à payer les montants de péréquation à même d'autres recettes. Cette situation ne peut plus durer. Bien que nous ayons diminué de moitié les montants de péréquation versés au titre des ressources non renouvelables, nous finissons toujours par nous retrouver devant le même problème.

Ce qui me dérange à propos de ce bill, c'est qu'il continue à considérer la Saskatchewan comme une province pauvre alors qu'elle a les moyens de se doter d'un fonds du patrimoine. C'est la seule province pauvre à se doter d'un fonds du patrimoine. Le ministre dit qu'elle ne touche que 52 millions de dollars. Mais il est étrange que l'Ontario qui ne peut pas compter sur le pétrole, qui n'a pas de fonds du patrimoine et qui a un déficit de un milliard de dollars soit prête à dire au gouvernement: «Oui, nous allons céder notre part des montants de péréquation». Le bill sur la péréquation ne fait aucune mention de la Saskatchewan et il permet à cette province de continuer à être mise au rang des provinces pauvres. C'est une situation grotesque. Lorsque le ministre a présenté le bill, j'ai pensé qu'on lui signalerait cette anomalie.

Au cours des quelques minutes qui me restent d'ici 5 heures, j'aimerais parler de la loi sur le transfert de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique. Au début de mes observations, j'ai dit que nous nous faisons beaucoup de souci à propos de cette partie du bill. Nous avons plusieurs motifs de nous en faire. Outre l'utilisation que pourraient en faire ceux qui s'opposent à notre confédération, le bill tend à rendre plus avantageux pour un gouvernement provincial la création d'une société de la Couronne. Aux termes de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, le ministre le sait, les revenus des sociétés de la Couronne provinciales ne sont pas imposables.

Au moment de l'entrée en vigueur de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique en 1867, il n'était pas question pour les

provinces de constituer des sociétés de la Couronne et de se lancer en affaires. A l'heure actuelle, ce qui peut avoir été constitué à l'origine comme un service est considéré maintenant presque comme une affaire. Ainsi, l'Hydro-Ontario s'avise de vendre, par exemple, des réservoirs à eau chaude, des cuisinières électriques et des climatiseurs. Cette loi touche la Consumers' Gas Company, une entreprise privée d'utilité publique. Elle paie l'impôt sur les revenus des sociétés. Cet argent retourne au gouvernement de l'Ontario qui le verse dans ses revenus généraux. Cette société n'est pas uniquement une entreprise d'utilité publique. Elle est une entreprise commerciale. Elle vend de nouvelles chaudières au gaz, des réservoirs à eau chaude et un tas d'autres choses. Dans ma circonscription, la société a une salle de montre où elle fait la promotion de toutes sortes de produits. Dans d'autres provinces, il existe des sociétés de la Couronne qui sont sûrement conçues pour se livrer à des activités commerciales. Par exemple, la société de potasse de la Saskatchewan a pour but de vendre de la potasse et de réaliser des profits. Ce n'est pas une entreprise d'utilité publique. Elle ne correspond pas à la définition d'une entreprise d'utilité publique et, pourtant, elle ne paie pas d'impôts. Ce bill encourage les gouvernements provinciaux à faire de leurs sociétés hydro-électriques et gazières des sociétés d'État relevant de leur compétence pour qu'elles soient totalement exemptes d'impôt.

Le ministre doit décider s'il est bon que des sociétés de la Couronne canadiennes qui agissent comme des entreprises commerciales ne paient pas l'impôt des sociétés—en tout cas certainement pas au gouvernement fédéral et s'il veut que cela continue. Si les gouvernements provinciaux sont prêts à exempter d'impôts leurs propres sociétés, fort bien, qu'ils le fassent s'ils sont assez riches pour se le permettre, mais en ce qui concerne le gouvernement fédéral, chaque fois qu'une de ces entreprises est transformée en société de la Couronne, sa part des recettes fiscales diminue.

Le ministre voit-il quelque avantage à cette façon de contourner la loi sur le transfert de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique? Cela ne sert qu'à encourager les gouvernements provinciaux à créer des sociétés d'État qui ne verseront pas d'impôt au gouvernement fédéral. Le ministre a beau dire...

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[Français]

QUESTIONS À DÉBATTRE

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. En conformité des dispositions de l'article 40 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir: l'honorable député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier)—La Fonction publique—On demande si les fonctionnaires qui prendront leur retraite jouiront de l'indexation; l'honorable député d'Athabasca (M. Shields)—Le programme énergétique national—Le projet Alsands—On demande l'assurance que le projet sera mené à bonne fin; l'honorable député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie)—L'Énergie atomique du Canada Limitée—L'enfouissement des déchets nucléaires.